



**ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 08-2020 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	1 ^{er} décembre 2020
Dépôt du projet de règlement	1 ^{er} décembre 2020
Adoption du règlement	17 décembre 2020
Avis public d'adoption du règlement	18 décembre 2020

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 18 décembre 2020.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 18 décembre 2020.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 18 décembre 2020.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière